



## Stress au travail : Il faut baisser la pression sur les entreprises

Les alertes sur le stress au travail se multiplient : le ministère du Travail constate que les maladies professionnelles ne cessent d'augmenter : 43 000 de plus en 2007 et 45 000 de plus en 2008. Le stress professionnel en France a coûté, en 2007, de 2 à 3 milliards d'euros à la collectivité selon une étude de l'Inrs (1) : dépenses de soins, celles liées à l'absentéisme, aux cessations d'activité et aux décès prématurés... Sans parler des suicides. L'Inrs estime que "les chiffres réels du stress sont vraisemblablement nettement supérieurs".

Le Premier ministre avait donc demandé en novembre dernier à trois "praticiens" de lui faire des propositions pour "améliorer les conditions de santé psychologique au travail". "Un état de stress survient lorsqu'il y a un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face" (2). Cette définition du stress au travail rappelée en avant-propos de ce rapport, peut s'appliquer aussi bien aux employés qu'aux patrons : les premiers ont vu leur stress au travail monter en flèche avec les 35 heures qui ont imposé aux salariés de produire autant sinon mieux en moins de temps. Les seconds ont vu avec la hausse continue des dépenses publiques, les charges peser encore davantage sur leur activité. En effet, dans un système soumis à la concurrence, les entreprises doivent rester compétitives tout en subissant la pression sociale et fiscale, de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité sociale. En effet, ceux-ci transfèrent leurs dépenses sur l'entreprise, transformant ainsi le patron en contremaitre de l'Etat : celui-ci doit en conséquence faire toujours plus de chiffre pour faire face à des échéances sociales et fiscales toujours plus lourdes imposées par ces nouveaux maîtres des forges. Les patrons mettent de facto la pression sur leurs salariés pour qu'ils augmentent leur productivité et répondent aux exigences financières de l'Etat.

Traiter du stress au travail nécessite donc de rechercher les vrais coupables pour appliquer les bons remèdes : faire des recommandations à l'attention des directions et équipes managériales comme le font les auteurs du rapport n'est sans doute pas inutile en particulier dans des grandes entreprises qui ont recours à des restructurations de leur organisation, mais ces recommandations peuvent facilement apparaître comme un gadget si on ne fait pas baisser la pression créée par une dépense publique incontrôlée qui augmente plus vite que la croissance. Lorsque l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités locales auront rationalisé leurs dépenses, et lorsque les syndicats cesseront de soutenir et d'encourager cette pression en réclamant sans cesse une augmentation des charges payées par les entreprises, les contraintes qui pèsent sur le patron seront plus supportables pour lui et ses employés.

(1) Inrs : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

(2) Accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail

SIGNEZ ET FAITES CIRCULER LA PETITION CONTRE LES ABUS BANCAIRES  
<http://www.petition-contre-les-abus-bancaires.org/petition/>

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901  
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - Fax : 09 56 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)